

BULLETIN MUNICIPAL N°177**Réunion du conseil municipal
du 23 septembre 2025**

Personnes présentes, tous les membres en exercice sans exception.

Secrétaire de séance : Geoffrey LEDOUX

Ajout d'une question pour une décision modificative

Délibération pour imputation comptable des cartes cadeaux au personnel communal

Il nous est demandé de la part de la Trésorerie de redélibérer sur l'imputation comptable des cartes cadeaux faites au personnel en fin d'année selon la nature du cadeau, le bénéficiaire et le montant.

Le Conseil municipal a reçu avec la convocation le mail de la trésorerie et la proposition de délibération.

Afin de suivre les préconisations du Service de Gestion Comptable, Monsieur le Maire propose de remplacer le compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » de la délibération d'origine par le compte 647 « Autres charges sociales ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et en délibère ainsi.

Vote d'une subvention à la Fondation du patrimoine

La commune rappelle que les subventions 2025 ont été votées le 25 février 2025. Il a été décidé d'attribuer un montant de 75€ à la Fondation du patrimoine. Nous venons de recevoir l'appel d'adhésion pour cet organisme. Pour les communes souhaitant verser, le montant minimum pour les

communes de 500 à 3.000 habitants est de 200€. Nous allons être amenés à les solliciter dans les années futures dans le cadre de la rénovation de l'église. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter de 75€ à 200€ le montant de la subvention dans le cadre de l'adhésion à cet organisme.

Le conseil municipal décide à l'unanimité une subvention complémentaire de 125€ pour la « Fondation du Patrimoine ».

Vote de la tarification cantine et garderie au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle que nous avons décidé lors de notre dernière réunion de conseil du 1^{er} juillet 2025, de reporter à aujourd'hui l'éventuelle hausse de tarif de la cantine et de la garderie au 1^{er} janvier 2026. Cette période estivale nous a permis d'avoir les chiffres de dépenses sur une année glissante complète et ce, après avoir mis fin à notre collaboration avec A.P.I. et d'avoir une année complète avec l'application Cityviz.

En accord avec Madame Anne-Charlotte LECLERCQ, adjointe en charge des affaires scolaires, le tarif actuel de 3€ permet l'équilibre des dépenses / recettes, aussi bien pour 2025 que pour une extrapolation 2026. Rappelons que dans les dépenses, il n'est repris que les denrées, les contrôles sanitaires, et les produits d'entretien. S'il n'est pas repris bien évidemment le coût du personnel, la cantine génère des frais d'entretien de son matériel ou des contrôles obligatoires telles les hottes d'aspiration.

Au vu de l'état des dépenses et des recettes pour l'année scolaire 2024 / 2025, la municipalité propose au conseil municipal de ne rien changer au 1^{er} janvier 2026 que ce soit pour le prix des repas ou des pénalités incluses dans Cityviz. Le conseil municipal remercie notre cuisinier pour sa première

année de gestion sans API et de l'excellence de ces résultats qui permet de maintenir les coûts dans une époque où tout augmente.

Concernant la garderie, il est proposé de garder également les mêmes tarifs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le maintien de la tarification de la restauration scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026

Demande de subvention FARDA 2026 pour voirie communale

À la suite de la dernière commission voiries du 22 avril 2025 qui a priorisé les futures routes à goudronner, et après en avoir parlé avec ses adjoints et Monsieur Romain DEVYNCK, en charge des voiries, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département au titre du FARDA 2026 pour l'intersection rue de la chapelle et de la route du Val, à hauteur des premières maisons de West-Yeuse, qui se détériore rapidement. Il propose également de démarrer la réfection de la route du Val du haut du château d'eau jusqu'au plateau de West-Yeuse et ce en six tranches, au vu des 1800 mètres à refaire et du coût financier important estimé à 200.000€ H.T. Les travaux de 2026 commenceront par le haut de la rue du Val puis iront en descendant, tranche par tranche, année après année.

Pour 2026, le montant des travaux que Monsieur le Maire propose au conseil municipal est estimé à 56.870€ H.T. pour les zones 1 et 2.

Le plan de financement serait :

• Conseil Départemental	15.000,00 €
	26,37 %
• Fonds propres	41.870,00 €
	73,63 %

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération vise uniquement à demander la subvention au département et que ce sera à la future municipalité après les élections municipales de mars 2026 d'effectuer les travaux ou non. Monsieur le Maire va se rapprocher de la sous-préfecture sur le bien-fondé d'une demande de subvention DETR et / ou DSIL mais pour deux années de travaux afin que la demande soit conséquente.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FARDA – voirie - 2026 et à signer tous les documents la concernant.

Etat d'avancement projet « Rénovation de l'Eglise »

Nous avons eu l'information que les demandes de subvention auprès de la Région pouvaient être déposées dès septembre 2025 au lieu de février 2026. L'aide prend la forme d'une subvention forfaitaire plafonnée à 15 000 € et à 80% du coût total du projet. Dans tous les cas, la subvention ne pourra être inférieure à 2 000€. Le maître d'ouvrage doit contribuer au minimum à 20% du montant total des aides publiques apportées au projet.

Nous avons sollicité deux cabinets d'architecte pour, d'une part, avoir un diagnostic d'expert des travaux à entreprendre, et d'autre part connaître leur taux de rémunération. Ces rencontres nous permettront d'avancer sur ce dossier qui prendra probablement plusieurs années. Les offres de prix seront remises pour mi-octobre et feront l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion de conseil fixée au jeudi 16 octobre 2025.

Délibération pour une décision modificative du budget.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons fait un prêt relais de 70.000€, somme versée par le Crédit Agricole en août. Nous avons précisé que cette somme sera remboursée soit en fonction du paiement du terrain pour le bégainage, soit en fonction des versements de subvention.

Monsieur le Maire donne les derniers éléments susceptibles de faire ce remboursement par anticipation :

- Le permis de construire pour le futur bégainage a été accepté le 16 septembre 2025 et nous allons toucher cet argent avant la fin de l'année
- Nous commençons à toucher les premières subventions (voir ci-dessous)

Projet	Origine	Au BP	Perçu	A percevoir
Grenier	CCPO	8.396 €	8.396 €	0 €
Voirie	Départ.	15.000 €	15.000 €	0 €
Assainissement	Départ.	0 €	0 €	9.098 €
	Etat DSIL	0 €	0 €	24.720 €
	CCPO	0 €	15.000 €	0 €
		0 €	15.000 €	33.818 €
Revitalisation centre bourg	Départ.	11.000 €	0 €	10.457 €
	Etat DSIL	21.000 €	0 €	23.940 €
	Etat DETR	16.000 €	0 €	19.886 €
	Région	20.000 €	0 €	13.407 €
		68.000 €	0 €	67.690 €
Total		91.396 €	38.396 €	101.508 €
			139.904 €	

- La F.D.E. (Fédération Départementale de l'Énergie) a déposé des recours contre l'état pour les années 2023 et 2024 pour des incohérences sur la répartition des consommations d'électricité des sites soumis aux taxes. Ces recours ont eu pour conséquence un manque à gagner conséquent pour nos communes. Le tribunal administratif a donné raison à la F.D.E. qui peut, ainsi, redistribuer à chacun

leur dû comme par le passé. Par courrier du 11 août, le Président de la FDE nous a notifié le versement de ces arriérés 2023 – 2024 pour un montant de 15.170€, somme qui n'avait pas été prévue dans notre budget primitif.

Tous ces rentrées d'argent nous laissent à penser que nous pourrions rembourser ces 70.000€ d'ici le 1^{er} décembre. Pour payer cette somme, nous devons modifier le budget comme suit :

Dépenses : 1641 Remboursement d'emprunt	+ 70.000€
Recettes : 24 Produit des cessions d'immobilisations	+ 70.000€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative telle que proposée.

Questions diverses

- Nous sommes en passe de changer d'opérateur téléphonique. Nous sommes depuis quelques années avec TOPENSI. Nous avons fait un comparatif avec Free professionnel. Le gain est non négligeable. Nous allons rencontrer TOPENSI et décider de basculer ensuite sur Free s'il n'y a pas d'accord avec l'actuel prestataire.

- Une camionnette de la C.C.P.O. va sillonner les 23 communes du territoire afin de faciliter l'accès aux services publics tout en valorisant les producteurs locaux. Ce service vient en complément des structures de France Services dans les bourgs avoisinants. Les présences à Landrethun se feront face à la mairie les quatrièmes jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h à partir du 27 novembre.

- Une étude est en cours par le SIRA pour améliorer le débit d'eau de l'impasse des carrières. A minima, la canalisation sera changée afin d'assurer le

débit. Actuellement, la pression est de 1 bar en haut de l'imposte et de 3 bars en bas. L'étude sera terminée en fin d'année et une ligne budgétaire sera prévue par le SIRA en 2026.

- Il existe une alternative au permis E que devait passer notre employé communal pour tracter une remorque de plus de 750 kgs, permis assez complexe à obtenir. Il s'agit du permis de remorque B96, à condition que le PTAC soit inférieur à 4.25 tonnes, ce qui est le cas dans nos utilisations. Ce permis B96 consiste en une journée de formation.

- Un des deux logements du « presbytère » sera vacant au 1^{er} novembre prochain.

- Une mare est en cours de création au niveau du parking de l'aire de jeux, au stade.

- La CCPO organisera un spectacle dans la salle du Bois Clet le vendredi 5 décembre à 20 heures « Les sonneurs de la côte ». Il s'agira d'un bal folk qui commence par une initiation aux danses traditionnelles, que vous soyez novice ou danseur expérimenté.

- Huit poteaux ont été sélectionnés pour accueillir les nouvelles illuminations complémentaires dans le centre village et des hameaux.

- Les travaux d'aménagement paysager au puits de West-Yeuse commenceront début octobre.

- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

- Le verger municipal est d'un libre d'accès pour des récoltes de pommes, et ce, réservé aux habitants de la commune, dans le respect des dates de récolte affichées.

- La municipalité remercie Monsieur Bruno VALQUE pour la maîtrise de bout en bout de l'organisation de la

randonnée nocturne du 1^{er} août dernier, qui fut un succès mémorable. Le conseil remercie également le fait que les bénéfices ont été distribués à l'association des chapelles (1.000€), le CCAS (800€), le club des aînés (300€) et l'U.N.C. (300€). Avec le solde des bénéfices, le comité des fêtes envisage l'éclairage de la chapelle d'Yeuse de façon pérenne.

- La mairie sera fermée le jeudi 2 octobre

- Un nouveau commandant de gendarmerie vient de prendre ces fonctions pour la COB de Audruicq – Oye Plage et Ardres. Il s'agit du Lieutenant Gonzague SAUTY DE CHALON. Sa prise de commandement aura lieu le 10 octobre 2025 à Audruicq

- Monsieur Patrick Desbarbieux, adjoint à l'environnement fait un compte rendu de l'opération WORLD CLEAN'UP DAY. Plusieurs constatations. Peu de débris ramassés, signe d'un village propre. Cependant, trop peu de personnes ont répondu présent pour cette opération de nettoyage de la nature. Des remerciements sont adressés à Madame Maryline HEUX et Monsieur Jacques ROZE car ces personnes, lors de leur balade dans le village, ont le réflexe citoyen de ramasser tous les débris à leur vue.

- La commission environnement se réunira le mardi 14 octobre. Le lendemain, nous aurons le résultat de la visite régionale pour l'attribution des « fleurs » au concours des villes et villages fleuris.

- La prochaine réunion CCAS aura lieu le 2 octobre.